

# Conférence générale

**GC(64)/RES/5**

Septembre 2020

**Distribution générale**

Français

Original : anglais

---

## Soixante-quatrième session ordinaire

Point 11 de l'ordre du jour  
(GC(64)/19)

# Ouverture de crédits au budget ordinaire de 2021

**Résolution adoptée le 25 septembre 2020, à la onzième séance plénière**

La Conférence générale,

Acceptant les recommandations du Conseil des gouverneurs relatives au budget ordinaire de l'Agence pour 2021<sup>1</sup>,

1. Décide, pour couvrir les dépenses au titre du budget ordinaire opérationnel de l'Agence en 2021, d'ouvrir des crédits d'un montant de 386 652 113 €, sur la base d'un taux de change de 1 \$ É.-U. pour 1 €, se répartissant de la façon suivante<sup>2</sup> :

---

<sup>1</sup> Document GC(64)/2.

<sup>2</sup> Les chapitres budgétaires 1 à 6 correspondent aux programmes sectoriels de l'Agence.

	€
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	42 075 299
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	42 787 912
3. Sûreté et sécurité nucléaires	37 682 609
4. Vérification nucléaire	151 088 756
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	82 678 999
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	27 159 116
Total partiel – programmes sectoriels	383 472 691
7. Travaux remboursables pour d'autres organismes	3 179 422
TOTAL	386 652 113

les montants inscrits aux chapitres budgétaires devant être ajustés par application de la formule d'ajustement présentée à l'appendice A.1 pour tenir compte des variations de change pendant l'année ;

2. Décide que les crédits ouverts au paragraphe 1 seront financés, après déduction :

- a. des recettes correspondant aux travaux remboursables pour d'autres organismes (chapitre 7) ; et
- b. d'autres recettes diverses d'un montant de 550 000 € ;

par les contributions des États Membres s'élevant, au taux de change de 1 \$ É.-U. pour 1 €, à 382 922 691 € (328 661 712 € plus 54 260 979 \$ É.-U.), calculées selon le barème des quotes-parts fixé par la Conférence générale dans la résolution GC(64)/RES/8 ;

3. Décide, pour couvrir les dépenses au titre du budget ordinaire d'investissement de l'Agence en 2021, d'ouvrir des crédits d'un montant de 6 199 632 € sur la base d'un taux de change de 1 \$ É.-U. pour 1 €, se répartissant de la façon suivante<sup>3</sup> :

	€
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	-
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	2 066 544
3. Sûreté et sécurité nucléaires	309 982
4. Vérification nucléaire	1 033 272
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	2 789 834
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	-
<b>TOTAL</b>	<u>6 199 632</u>

les montants inscrits aux chapitres budgétaires devant être ajustés par application de la formule d'ajustement présentée à l'appendice A.2 pour tenir compte des variations de change pendant l'année ;

4. Décide que les crédits ouverts au paragraphe 3 seront financés par les contributions régulières des États Membres s'élevant, au taux de change de 1 \$ É.-U. pour 1 €, à 6 199 632 € (6 179 654 € plus 19 978 \$ É.-U.), calculées selon le barème des quotes-parts fixé par la Conférence générale dans la résolution GC(64)/RES/8 ;

5. Autorise le virement de la partie investissement du budget ordinaire au Fonds pour les investissements majeurs ; et

6. Autorise le Directeur général :

- a. à engager des dépenses supérieures aux crédits ouverts au budget ordinaire de 2021, à condition que la rémunération du personnel intéressé et tous les autres coûts soient entièrement couverts au moyen du produit des ventes, de recettes provenant de travaux effectués pour des États Membres ou des organisations internationales, de subventions pour travaux de recherche, de contributions spéciales ou d'autres fonds ne provenant pas du budget ordinaire de 2021 ; et
- b. à virer des crédits entre les divers chapitres budgétaires figurant aux paragraphes 1 et 3 avec l'approbation du Conseil des gouverneurs.

<sup>3</sup> Voir la note 2.

## APPENDICE

### A.1. CRÉDITS POUR LE BUDGET ORDINAIRE OPÉRATIONNEL EN 2021

#### FORMULE D'AJUSTEMENT EN EUROS

	€	\$ É.-U.
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	35 718 706 + (	6 356 593 /R)
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	37 942 246 + (	4 845 666 /R)
3. Sûreté et sécurité nucléaires	30 861 467 + (	6 821 142 /R)
4. Vérification nucléaire	127 315 286 + (	23 773 470 /R)
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	74 220 661 + (	8 458 338 /R)
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	23 153 346 + (	4 005 770 /R)
Total partiel – programmes sectoriels	<u>329 211 712 + (</u>	<u>54 260 979 /R)</u>
7. Travaux remboursables pour d'autres organismes	3 179 422 + (	- /R)
TOTAL	<u>332 391 134 + (</u>	<u>54 260 979 /R)</u>

**Note :** R est le taux de change moyen dollar/euro qui sera effectivement appliqué par l'ONU en 2021.

## APPENDICE

### A.2. CRÉDITS POUR LE BUDGET ORDINAIRE D'INVESTISSEMENT EN 2021

#### FORMULE D'AJUSTEMENT EN EUROS

	€	\$ É.-U.
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	- + (	- /R)
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	2 046 566 + (	19 978 /R)
3. Sûreté et sécurité nucléaires	309 982 + (	- /R)
4. Vérification nucléaire	1 033 272 + (	- /R)
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	2 789 834 + (	- /R)
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	- + (	- /R)
TOTAL	6 179 654 + (	19 978 /R)

**Note :** R est le taux de change moyen dollar/euro qui sera effectivement appliqué par l'ONU en 2021.